

République du Niger

.....
FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA
DECENTRALISATION

DIRECTION GENERALE DE
LA POLICE NATIONALE

OFFICE CENTRAL DE REPRESSION DU
TRAFIC ILLICITE DES STUPEFIANTS

Niamey, le 28 mai 2021

Objet : Droit de réponse de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS).

Suite à la publication sur le net d'un article intitulé « Strange days for hachish trafficking in Niger » littéralement traduit en français « Les jours étranges pour le trafic de hachish au Niger » par un groupe de presse internationale « Global initiative », relayé par certains organes de presse nationale, la direction de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS) a l'honneur d'apporter le droit de réponse dont la teneur suit .

Depuis plusieurs années, le Niger s'est imposé dans la lutte contre le trafic de drogue sous toutes ses formes en réussissant de manière constante de grandes saisies dont le record a été atteint le 02 mars 2021, avec 17 tonnes de résine de cannabis provenant de Beyrouth (Liban).

Ces performances, saluées par les partenaires de l'OCRTIS, sont la conséquence du professionnalisme de son personnel et de l'appui de la hiérarchie au plus haut niveau.

Néanmoins, depuis quelques jours, l'OCRTIS suit sur les réseaux sociaux la circulation d'informations graves tirées d'un article de « Global initiative » dont l'imposture est son élément.

En effet, certains passages de l'article au regard de leur caractère extrêmement dangereux pour la paix et la cohésion sociale, ne laissent aucun doute quant à

leur nature tendancieuse dont l'objectif est de ternir l'image de l'OCRTIS et au-delà, du Niger tout entier.

Du reste, l'OCRTIS tient à préciser que la gestion du dossier des 17 tonnes de résine de cannabis a été faite dans la plus grande transparence qu'il est ridicule de croire aux allégations de l'article selon lesquelles une partie de la drogue pourrait être soustraite frauduleusement.

En effet, trois unités spéciales ont sécurisé l'opération : de la saisie en passant par la garde du site où a été stockée la drogue et son transport au site d'incinération ; de telle manière qu'il est impossible qu'un tel scénario se produise.

En outre, les 17 tonnes de résine de cannabis ont été incinérées le 24 avril 2021 conformément à l'article 142 de l'ordonnance 99-42 du 23 septembre 1999 relative à la lutte contre la drogue au Niger, en présence des ministres en charge de l'Intérieur et de la Justice, des membres de la Commission Nationale de Lutte contre la Drogue, des autorités judiciaires, des responsables des Forces de Défense et de Sécurité, des partenaires techniques, de la société civile et de la presse nationale et internationale.

L'OCRTIS défie par ailleurs quiconque d'apporter la moindre preuve de ces allégations et se réserve le droit de saisir la justice pour que les auteurs de cet article imposteur, qui, de sources bien informées n'ont jamais mis pied au Niger subissent la rigueur de la loi.

Enfin, l'OCRTIS rassure l'opinion nationale et internationale que ces accusations totalement infondées n'ont aucune incidence sur sa détermination à poursuivre la lutte contre le trafic de drogue au Niger avec le professionnalisme, l'intégrité et la rigueur habituels.

